



Avis de qualification

Formule 3

ATTENDU QU'un avis d'intention, daté du _____^e jour d _____ 19__ , a été signifié et publié conformément à l'article 4 de la *Loi sur les richesses du patrimoine* à l'égard du site ci-après décrit, savoir :

Les biens-fonds et lieux communément désignés _____ ,
_____ dans l _____
d _____ , au Manitoba, et dont la description
légale, constatée au titre foncier n° _____ , est la suivante :

qui ont comme propriétaire, d'après les registres du bureau des titres fonciers d _____ ,

SACHEZ QUE ledit site, avec ses biens-fonds, bâtiments et dépendances, a été qualifié de site du patrimoine aux termes du règlement ministériel n° _____ / _____ , pris le _____^e jour d _____ 19__ , et est de ce fait protégé par la *Loi sur les richesses du patrimoine*.

FAIT en la ville de Winnipeg, Manitoba, ce _____^e jour d _____ 19__ .

Le ministre de la Culture,
du Patrimoine et de la Citoyenneté,